

## Règles de sécurité au laboratoire

- Le port du sarreau boutonné est obligatoire.
- Le port de sandales ou de souliers à talons hauts est interdit.
- Le port des gants et des lunettes de sécurité est obligatoire, lorsque la nature de l'expérience l'exige, (exposition au rayonnement U.V., manipulation de substances toxiques, etc.).
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Aucun objet encombrant n'est admis dans le laboratoire (ex. manteau, sac à dos, bottes, etc.). Les documents non pertinents aux travaux pratiques doivent également être laissés à l'extérieur du laboratoire.
- L'utilisation d'un lecteur mp3 ou d'un appareil similaire est interdite dans les laboratoires.
- Il est interdit d'apporter ou de consommer de la nourriture ou des boissons dans les laboratoires.
- Il est interdit de s'asseoir sur les surfaces de travail.
- Le lavage des mains est requis avant de quitter le laboratoire.
- Il est interdit de pipeter ou d'amorcer un siphon avec la bouche.
- Gardez les portes et les tiroirs fermés afin de ne pas entraver la circulation dans les laboratoires.
- Les solvants organiques devront être versés dans les réservoirs de récupération. Veuillez-vous informer du mode de récupération des solutions auprès des démonstrateurs ou des techniciens avant d'en disposer.
- Les déchets d'animaux devront être jetés dans des contenants identifiés à cet effet.
- Les déchets en verre, de même que les objets piquants (ex. seringues et aiguilles) et tranchants (ex. lames de rasoir et de scalpels) devront être jetés dans des contenants spéciaux identifiés à cet effet.
- Les visiteurs ne sont pas autorisés dans les laboratoires.

### Accidents

- En cas de blessure, vous devez aviser un démonstrateur et vous présenter au local D-173 ou au local E-104-12 pour y recevoir les premiers secours et remplir le formulaire « Avis d'accident ». Au besoin, la Sûreté accompagnera la personne au Service de santé de l'Université (2101, boulevard Édouard-Montpetit) ou dans un centre hospitalier.
- Toute personne qui reçoit des produits chimiques ou biologiques (bromure, acide, base, sang, etc.) dans les yeux doit utiliser immédiatement le lave-yeux.
- En cas de déversement de solutions chimiques ou biologiques il faut prévenir les démonstrateurs et le personnel technique. Lors d'un déversement majeur, il faut aviser immédiatement la Sûreté de l'Université de Montréal au **poste 7771**.

### Étudiante enceinte ou qui allaite

- L'étudiante enceinte ou qui allaite doit informer le personnel technique de son état. Elle ne doit pas travailler avec des substances tératogènes.

### Chien en formation

- L'étudiant qui prend soin d'un chien en formation doit communiquer avec le personnel technique. La décision d'accepter un chien en formation dans les laboratoires est prise par le professeur et le technicien en considérant les risques pour les humains et pour le chien.